

Description des comités du SEECV

Membres, fréquence des réunions et mandat

Comités paritaires ou inter-catégoriels du cégep

Comités paritaires ou inter-catégoriels du cégep	
Conseil d'administration du cégep (C.A.) (mandat de 3 ans)	<ul style="list-style-type: none">• Membres : 2 profs, le DG, le DE, 1 membre du personnel professionnel, 1 membre du personnel de soutien, des membres externes ex-diplômés ou du milieu socioéconomique et 2 élèves.• Fréquence : de 2 à 4 réunions par session, les lundis soirs à la salle Dufresne de l'ENME.• Mandat : participer aux décisions administratives du collège (adoption des budgets, des orientations générales du cégep, etc.) Consulter au besoin le BE ou l'assemblée générale (par l'entremise du BE) sur les questions annoncées ou discutées au CA, présenter les demandes, opinions, doléances de l'AG aux membres du CA afin de veiller aux intérêts des profs, rapporter l'information au BE ou en AG selon le cas lorsque jugé à propos.
Commission des études du cégep (mandat de 2 ans) (contrainte horaire prévue)	<ul style="list-style-type: none">• 17 membres : 3 profs du secteur préuniversitaire, 1 prof de la formation générale, 3 profs du secteur technique et 1 prof de l'ENME, 3 membres du personnel professionnel, 1 membre du personnel de soutien, le Directeur des études, l'adjoint au Directeur des études responsable des programmes d'études préuniversitaires et de la majorité des programmes techniques et le responsable des programmes d'études techniques du meuble et du bois ouvré et des programmes d'établissement.• Fréquence : 1 rencontre par mois (4 max par session) les jeudis de 10h15 à midi.• Mandat : participer aux discussions d'ordre pédagogique apportées par la Direction des études (exemples : consultation sur le contenu de nouveaux programmes ou de programmes révisés, consultation sur les contenus des ESP, consultation sur les enjeux pédagogiques locaux). Rapporter l'information au BE. Consulter au besoin le BE ou l'AG.
Comité de perfectionnement (mandat de 2 ans)	<ul style="list-style-type: none">• Membres : 5 profs dont 1 de la formation générale, 1 du secteur préuniversitaire, 3 du secteur technique, ainsi qu'un membre Direction des études.• Fréquence des réunions : environ 4 par année• Mandat : répartir équitablement les budgets de perfectionnement alloués chaque année, selon les demandes formulées par les départements; réviser au besoin la politique de perfectionnement.
Comité de santé et sécurité (mandat de 2 ans) Incluant le Comité pour la protection des animaux	<ul style="list-style-type: none">• Membres : 1 prof, 1 membre du personnel professionnel et de soutien et un membre de la direction.• Fréquence : une ou deux rencontres par année.• Mandat : prendre position sur des enjeux relatives à la santé et la sécurité au travail; rapporter l'information au BE ou en AG. Siéger au comité pour la protection des animaux, avec les 2 profs nommés par le département de GTEA et les autres membres du comité.
Comité sur la Déclaration de principes en liberté académique	<ul style="list-style-type: none">• Membres : 2 profs• Le comité a pour mission d'élaborer une déclaration de principes claire et inclusive qui réaffirme les valeurs fondamentales de la liberté académique au Cégep de Victoriaville, tout en promouvant un environnement respectueux, éthique et propice à l'épanouissement intellectuel et au dialogue au sein de notre institution

Comité en matière de harcèlement et de violence
(mandat de 2 ans)

- Membres : 1 prof, 1 membre du personnel professionnel, 1 membre du personnel de soutien et 1 membre de la Direction des ressources humaines
- Fréquence : environ 1 par session (plus de rencontres lorsque la politique découlant de ce comité doit être révisée)

	<ul style="list-style-type: none"> • Mandat : voir à la mise en œuvre de la politique, agir comme personnes-ressources pour informer les personnes des modalités prévues par la politique et les services offerts. Avec l'aide du BE, consulter l'AG sur les questions soulevées au comité. Défendre le point de vue de l'AG auprès du comité. Faire rapport au BE ou à l'AG des orientations ou décisions du comité.
Comité d'analyse des plaintes de harcèlement (mandat de 2 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Membres : 1 prof, 1 membre du personnel professionnel, 1 membre du personnel de soutien, 1 cadre et 1 membre de la Direction des ressources humaines. • Fréquence des réunions : au besoin. • Mandat : Analyser la recevabilité des signalements.
Comité TIC (mandat de 2 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Membres : 1 prof de la formation générale, 1 de la formation pré-universitaire et 1 de la formation technique, une ou un représentant de la direction des études et du Carrefour techno-pédagogique. • Fréquence : environ une réunion par session. • Mandat : Participer aux réflexions sur le développement des TIC au collège. Avec l'aide du BE, consulter l'AG sur ces questions, être sensible aux effets négatifs possibles en termes d'alourdissement de la tâche enseignante. Faire rapport au BE ou à l'AG.
Comité Qualité de vie au travail (QVT) (mandat de 2 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • 11 membres : 3 profs, 1 membre du personnel professionnel, 1 membre du personnel de soutien, 1 membre du personnel non-syndiqué, 1 gestionnaire de la Direction des ressources humaines, 1 membre du personnel cadre, 1 membre du comité de régie et 1 membre du Club social. Une représentation des 2 sites de l'ENME est favorisée. • Fréquence : environ 4 rencontres par année • Mandat : Déterminer les orientations générales, la planification et la priorisation des projets ou dossiers à développements reliés à la qualité de vie au travail. Soumettre la planification des projets pour approbation au comité de régie du collège. Suivre la réalisation des projets QVT retenus. Consulter le BE ou l'AG lorsque jugé nécessaire et faire rapport annuellement au BE ou à l'AG des activités du comité.
Comité conciliation famille-travail-vie personnelle (CFTV) (mandat de 2 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Membres : 1 prof, 1 membre du personnel professionnel, 1 membre du personnel de soutien, 1 cadre et un représentant de la DRH. • Fréquence : 2 rencontres par session environ. • Mandat : Travailler à la mise en place, au cégep, de mesures de conciliation famille-travail-vie personnelle adaptées aux besoins du milieu et transparentes. Sensibiliser le personnel à ces enjeux. Consulter le BE et l'AG au besoin. Défendre les positions de l'AG.
Comité de toponymie (mandat de 2 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Membres : 1 prof, 1 membre du personnel professionnel et 1 membre du personnel de soutien, 1 membre de la Direction du cégep. • Fréquence : Au besoin, très rarement. • Mandat : donner un avis au collège lorsque le nom ou logo de commanditaires ou de personnalités décédées du collège pourrait être accolé à des locaux ou pavillons du cégep. Faire rapport au BE. Avec l'aide du BE, consulter l'AG au besoin. Défendre la position de l'AG auprès de la Direction.
Comité CACE (Comité Action Concertée Environnement) (mandat de 2 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Membres : 1 prof, 1 substitut, l'adjoint à la direction des études responsable du dossier de l'environnement, autres à déterminer quand le comité sera relancé. • Fréquence : environ 1 par session

	<ul style="list-style-type: none"> • Mandat : déterminer les orientations du cégep en matière d'environnement et de développement durable, participer aux réunions du CACE (Comité d'action concertée en environnement) du cégep, voir à l'application de la <i>Politique environnementale du cégep</i>.
Comité de suivi du plan stratégique (mandat de 2 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Membres : Président du CA, DG, DE, 1 prof, 1 membre du personnel professionnel, 1 membre du personnel de soutien, 1 cadre et 1 élève. • Fréquence : 2 réunions par année • Mandat : Donner des avis à la régie du collège sur la mise en oeuvre et le suivi du plan stratégique, faire un suivi au BE au besoin.
Comité permanent contre les violences à caractère sexuels (mandat de 2 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Membres : DRH, 1 prof, 1 membre du personnel professionnel, 1 membre du personnel de soutien, 1 cadre, 1 élève • Fréquence : à déterminer • Mandat : Élaborer une politique contre les violences sexuelles, consulter le BE et l'AG avant son adoption par le CA. (Mandat à préciser ultérieurement dans la politique)
Comité Portes Ouvertes (mandat de 2 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Membres : 1 conseiller.e en communication, 2 conseiller.e.s en information scolaire et professionnelle, 1 conseiller.e à la vie étudiante (sport et le socioculturel), 1 directrice adjointe, 1 prof du pré-u ou de la FG, 1 prof du technique • Fréquence : 2 à 3 rencontres de planification de l'évènement Portes ouvertes et 1 rencontre de bilan de l'édition de l'année en cours • Mandat : Participer aux remue-méninges pour développer ou bonifier un projet d'évènements Portes ouvertes; Rétroagir sur le projet d'évènements Portes ouvertes pour l'année scolaire; Identifier des forces et des points à améliorer pour les Portes ouvertes afin de bonifier la formule pour la prochaine édition; Assurer le lien entre les membres du personnel professionnel responsables de la logistique des évènements Portes ouvertes et les équipes enseignantes impliquées; Participer à l'organisation logistique de dernière minute dans l'heure qui précède l'ouverture des évènements Portes ouvertes en assurant le lien avec le personnel enseignant
Comités syndicaux du SEECV	
Comité précarité (mandat de 2 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Membres : 3 profs précaires et 1 membre du BE • Fréquence : à déterminer • Mandat : Recenser les problèmes vécus par le personnel enseignant précaire au cégep de Victoriaville (enseignement régulier et formation continue); Analyser leurs causes (situationnelles, liées à des pratiques locales, à la convention collective FEC-CSQ, à des lois provinciales ou fédérales); Proposer au BE ou à l'AG du SEECV des solutions à mettre en oeuvre localement (via la RCS ou un comité paritaire patronal-syndical) ou des demandes à faire valoir en négociation sectorielle ou intersectorielle.
Comité d'intégration au milieu de travail du personnel provenant de l'étranger (mandat de 2 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Membres : 1 prof • Fréquence : à déterminer • Mandat : à déterminer
Comité de médiation	<ul style="list-style-type: none"> • Membres : 3 profs

(mandat de 2 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquence : au besoin, mais ne se réunit qu'en cas de problème interne au SEECV. • Mandat : déterminé par l'article 15 des statuts du SEECV : étudier toute plainte formulée contre un membre du SEECV incluant le BE, juger de sa recevabilité, enquêter, proposer des solutions pour régler le différend ou, en cas d'impasse, recommander à l'assemblée générale l'exclusion temporaire ou définitive d'un membre qui aurait agi en non-conformité aux statuts ou causé un préjudice grave au syndicat.
Implicafond (mandat de 2 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Membres : 2 profs, 1 membre du personnel professionnel et 1 membre du personnel de soutien. • Fréquence : 2 réunions par année, l'une à l'automne, l'autre à l'hiver. • Mandat : comité exclusivement syndical formé pour valoriser l'implication bénévole des membres du personnel (lors du party de Noël) et des élèves (lors du Gala Méritas). Participer aux rencontres du comité afin de lancer la période de mise en candidature à l'automne, analyser les dossiers des candidat(e)s selon des critères établis, procéder au choix de la candidate ou du candidat récipiendaire du prix.
Comité de la condition des femmes (local) (mandat de 1 an)	<ul style="list-style-type: none"> • Membres : n. illimité de femmes • Fréquence : environ 4 rencontres locales par année • Mandat : sensibiliser les profs, élèves et le personnel du collège aux enjeux entourant la condition des femmes dans le monde ou localement par l'organisation d'activités dans le cadre de la Journée internationale des femmes du 8 mars ou des 12 jours d'actions contre la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre.
Comité LGBTQ+ (mandat de 2 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Membres : n. illimité • Fréquence : une fois par mois • Mandat : Le rôle du comité consiste à s'informer des réalités liées aux enjeux de la communauté LGBTQIA2S+ et des différentes instances existant à son sujet (organismes, chaires de recherche, ressources d'aide, etc.). Il vise le respect de l'intégrité des personnes appartenant à cette minorité, ainsi que de leurs droits, notamment au sein du cégep de Victoriaville. Il s'assure de favoriser l'inclusion de ces personnes dans leur milieu, de renseigner sur les diverses notions relatives à cette communauté, de répondre aux questions et de référer aux ressources appropriées.
Comité EDI Équité Diversité Inclusion (ancien comité d'accès à l'égalité) (mandat de 2 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Membres : 1 prof, 1 membre du personnel professionnel, 1 membre du personnel de soutien, et 1 membre de la Direction des ressources humaines. • Fréquence : environ une rencontre par année. • Mandat : avec l'aide du BE, s'assurer du respect des engagements qu'a pris le collège dans son programme d'accès à l'égalité (dont un bilan est soumis à la CDPDJ aux 3-4 ans), consulter l'AG sur les modifications à apporter au programme local, défendre la position de l'AG auprès du « comité » et de la personne responsable du dossier pour la Direction des ressources humaines. S'assurer que le collège publicise sa participation à un tel programme dans les affichages d'emploi, veiller à bonifier les mesures auxquelles le programme engage le collège. Faire rapport au BE et à l'AG si nécessaire.
Instances et comités FEC et CSQ	
Conseil général de la FEC (CG) (mandat annuel) (contrainte horaire prévue pour les membres du BE et les substituts)	<ul style="list-style-type: none"> • Membres : les 5 membres du Bureau exécutif syndical sont membres d'office de ce comité. Deux autres membres de l'assemblée générale sont nommés comme substituts. • Fréquence des rencontres : 2 à 3 par session, les vendredis (habituellement à Québec). • Mandat : déterminer, entre les congrès de la FEC, les orientations de la fédération, participer aux discussions et rapporter l'information (par l'entremise du BE) à l'assemblée générale locale. Tenir des consultations lorsque requis.

Comité de vigilance FEC (mandat annuel)	<ul style="list-style-type: none"> • Membres : habituellement 1 membre du BE local de chaque syndicat affilié. • Fréquence : max. 2 fois par année (à l'extérieur) • Mandat : participer aux réflexions et discussions de la FEC sur des enjeux pédagogiques, politiques ou autres et rapporter l'information au BE.
Comité de la condition des femmes (CCF-FEC) Et Réseau des femmes CSQ (mandat annuel)	<ul style="list-style-type: none"> • Membres : 1 prof par syndicat affilié à la FEC ainsi que la coordonnatrice du CCF-FEC et la responsable politique au BE de la FEC. • Fréquence : 4-5 rencontres du CCF par année, les vendredis matin, de 9 à 11 h, sur la plate-forme Via et 3 rencontres du Réseau des femmes de la CSQ, deux jours, les jeudis et vendredis. • Mandat : participer aux discussions sur des enjeux relatifs à la condition des femmes, rapporter l'information au BE ou à l'AG ainsi qu'au comité de la condition des femmes local.
Réseau d'action sociopolitique (mandat annuel)	<ul style="list-style-type: none"> • Membres : 1 prof de chacun des syndicats affiliés à la CSQ. • Fréquence : 2 ou 3 rencontres annuellement, 2 jours à chaque fois. • Mandat : assister aux rencontres organisées par la CSQ (tenues dans les grands centres), participer aux discussions concernant les enjeux sociopolitiques de l'heure. Rapporter l'information au BE ou à l'AG lorsque requis.
Conseil général de la CSQ (CG) et conseil général de négociation de la CSQ (CGN) (mandat annuel)	<ul style="list-style-type: none"> • Membres : habituellement la présidence de chaque syndicat affilié à la CSQ, parfois accompagnés d'autres déléguées ou délégués. • Fréquence des CG : 4 réunions annuellement, sur 3 jours, les mercredis-jeudis-vendredis. • Fréquence des CGN : au besoin, généralement 2 par année au moins mais beaucoup plus en période de négociation. • Mandat du CG : déterminer, entre les congrès de la CSQ, les orientations de la CSQ. En tenir informés le BE et l'AG. Tenir des consultations lorsque requis. • Mandat du CGN : préparer, mener et faire le bilan de la négociation intersectorielle CSQ.
Mouvement ACTES – CSQ (mandat annuel)	<ul style="list-style-type: none"> • Membres : 1 prof (et un substitut) de chacun des syndicats affiliés à la CSQ. • Fréquence : à déterminer • Mandat des membres : dynamiser le Mouvement ACTES au sein de leur syndicat. C'est-à-dire : créer des liens entre leur établissement et leur communauté ainsi qu'entre leur établissement et le monde ; contribuer à mettre en pratique les objectifs du Mouvement en éducation relative à l'environnement et à la citoyenneté (ERE-C) et en transition juste ; agir concrètement pour opérer la transition juste de leur milieu de travail et de vie, pour réduire leur empreinte écologique et assurer une réelle transformation sociale ; mettre en valeur les opérations et faire connaître les outils des organismes en éducation relative à l'environnement et à la citoyenneté (ERE C), au Québec et ailleurs sur la planète ; intégrer les valeurs et les principes de l'ERE-C à leurs pratiques pédagogiques, au projet éducatif de leur établissement, à leur plan d'action, etc.